La lutte féministe serait une lutte d'un autre âge? **Non!**La société patriarcale est bien là, debout, oppressive, violente. Vous la vivez tous les jours, quelques fois en voulant l'ignorer et puis un jour, elle se révèle, souvent dans ce qu'elle a de plus dégueulasse. Il ne tient qu'à nous de la faire vaciller et tomber!... Et on a du boulot! Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des Apéros, à discuter pendant les Ateliers, à nous rejoindre et venir à nos réunions! Nous avons besoin que vous vous engagiez à nos côtés pour construire et lutter ensemble!

Vous pouvez déjà visiter notre blog : https://lacollective34.wordpress.com/
Nous écrire : lacollective.34@gmail.com
Lisez notre dernier texte de définition, notre porte est ouverte!

La Collective 34, qui sommes nous ?

« On ne naît pas femme, on le devient »^[1], et pas toujours... On ne naît pas hétérosexuelLE, on le devient, et pas toujours... On ne naît pas pour être mère, on le devient, et pas toujours... D'horizons différents, nous vivant et/ou nous définissant individuellement de manières diverses dans nos genres et sexualités, nous avons touTEs en commun un vécu social de femme.

Femme, genre fluide, meuf, lesbienne, gouine, hétérosexuelLE..., nous avons aussi en commun un choix, celui de nous engager collectivement dans des luttes féministes. « T'as pas peur toute seule le soir ? » : bah si, des fois, j'ai peur... Pourquoi ? Parce que depuis toute petite, on m'a appris que la rue n'est pas un lieu pour une femme et qu'une femme est trop vulnérable pour se défendre... « Pas étonnant qu'elle se soit faite violée, t'as vu comment elle était habillée! »... « T'es pas assez féminine! »... « C'est moche les poils sur une femme! »... « T'es une meuf ou un mec? »... « Tu veux pas essayer le vrai sexe ? »... « T'es lesbienne parce que t'as eu une mauvaise expérience avec un homme ? »... « Si t'as pas d'enfants, t'es pas une vraie femme! »... « Le corps de la femme, c'est sacré! »... Y en a assez de toutes ces petites phrases ! Y en a assez de l'hétéropatriarcat qui les sous-tend ! Y en a assez de la domination et des violences psychologiques, physiques, économiques, sociales ou politiques, qui les accompagnent!

Nous concevons notre engagement féministe comme participant d'une lutte politique globale pour un monde sans oppressions, sans exploitations, sans dominations. Nous sommes donc solidaires et/ou partie prenante des luttes contre le capitalisme, le racisme, le néo-colonialisme... L'émancipation des unEs passe par l'émancipation de touTEs!

Nous nous organisons en autogestion et en non mixité. La non mixité est un moyen, et non un but en soi, et ne se réduit pas à un entre soi. Elle est évolutive. Ainsi, La Collective est passée d'une non mixité femme à une non-mixité incluant touTEs les personnes ayant ou ayant eu un vécu social de femme, quelque soit la manière dont chacunE se définit. Pourquoi la non mixité ? Parce que nous avons pu expérimenter que les individuEs vivant des oppressions spécifiques sont les mieux placéEs pour mettre en place des stratégies visant à éradiquer ces oppressions, à commencer par les déconstruire

pour nous-même. Parce qu'il nous semble nécessaire, aujourd'hui, de pouvoir ouvrir des espaces où la parole des personnes vivant des discriminations et des violences sexistes est plus aisée, plus sécurisante. Nous créons aussi des espaces en mixité. Cela nous permet de partager nos analyses et de débattre de nos luttes avec celles et ceux qui le souhaitent.

Nous agissons sur différents plans et sous différentes formes : autoformations (échanges de savoirs), collages, tracts, rassemblements et manifestations, débats, appels à mobilisation, lectures anti-sexistes, émissions de radio... Nous pouvons rejoindre des initiatives diverses, de manière solidaire ou pour y associer un discours contre l'hétéropatriarcat.

Au fil de nos réflexions, de nos luttes, de nos rencontres, des expériences individuelles et collectives, de nos « ratés », de nos maladresses, de nos petites victoires, nous travaillons à construire avec d'autres une société égalitaire débarrassée des systèmes d'exploitation et d'oppression.

La Collective 34, le 10/12/2015

[1] Simone De Beauvoir, Le Deuxième Sexe



NOUVELLE LOI TRAVAIL, une double peine pour les femmes!



Réforme des retraites, de l'assurance maladie ou du code du travail : toutes ces réformes visant l'ensemble des salarié.e.s ont eu un impact différent sur les femmes et les hommes.

Déjà avec la loi Macron, en 2015, il s'agissait déjà de la destruction du code du travail, annonce de la mise à mort des prud'hommes, mise en place de la boîte à outils du licenciement, impunité pour la délinquance patronale, destruction de la médecine du travail, marche arrière toute pour les travailleuSEs handicapéEs, ouverture des vannes au sujet du travail de nuit et du travail du dimanche, etc.

Le temps de travail est un facteur discriminant pour les femmes

- 80% des tâches ménagères sont toujours exécutées par les femmes La rémunération du temps de travail aussi
- 80% des salarié-es à temps partiel sont des femmes, avec un salaire et une protection sociale partielle, mais une flexibilité et des amplitudes horaires maximum.

Avec la loi El Khomri, notre paupérisation et notre précarisation se sont encore accentuées : renforcement de la flexibilité et des possibilités pour l'employeur de modifier de façon unilatérale les horaires et le temps de travail sans déclencher d'heures supplémentaires, augmentation des durées maximum de travail, facilitation des licenciements, réforme de la médecine du travail, etc.

- Les risques et la pénibilité des métiers à prédominance féminine sont sous évalués. Une caissière de supermarché, qui porte chaque jour 15 tonnes, est-elle considérée comme exerçant un métier à risque ?
- La moitié des femmes qui arrête de travailler à la naissance d'un enfant connaissait auparavant des horaires atypiques (de nuit, le week-end ou le soir). Demain, qu'adviendra-t-il de ceuLLEs qui ne pourront pas s'adapter à la flexibilité imposée.

AVEC LES ORDONNANCES MACRON, LA PRÉCARITÉ DES FEMMES EST MAXIMUM!

Les salarié.e.s les plus touché.e.s par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées1.

L'inversion de la hiérarchie des normes renvoie à l'entreprise la définition de nombreux droits, et notamment les droits familiaux (congés enfants malades, allongement du congé maternité et le maintien de la rémunération à 100%, allègement du temps de travail des femmes enceintes). C'est aussi le cas pour les primes d'ancienneté, de départ en retraite ou de licenciement.

Il sera désormais possible d'imposer, par accord d'entreprise, des clauses de mobilité sans que la loi ne fixe de limite géographique ni d'obligation de prendre en compte la situation familiale des salarié.e.s. Idem pour des modifications d'horaires et de temps de travail ou encore des baisses de salaires.

Les femmes, plus souvent à temps partiels, plus souvent précaires, à la tête de familles monoparentales et prenant en charge une immense partie des tâches parentales seront particulièrement pénalisées par ces mesures. Le premier argument invoqué par les femmes qui se retirent du marché du travail est l'impossibilité d'assumer leurs responsabilités familiales du fait des horaires atypiques qui leur sont imposés.

Le gouvernement affaiblit les outils de l'égalité professionnelle en entreprise. Les ordonnances permettront, par accord d'entreprise, de changer le contenu de la négociation, de choisir les données sur l'égalité à transmettre (ou non), et de passer d'une négociation annuelle à une négociation quadriennale...Voire de ne pas négocier du tout.

Les possibilités de négocier sans syndicat affecterons directement les femmes qui sont plus nombreuses dans les secteurs avec une faible implantation syndicale (PME du tertiaire).

Le referendum comme moyen de contournement des organisations syndicales conduit à fracturer les collectifs de travail et à mettre les salarié.e.s en opposition. Le referendum est très dangereux pour les minorités, et pour les femmes.

En plafonnant le montant des indemnités prudhommales en cas de licenciement abusif et en "omettant" dans ses ordonnances plusieurs cas de discriminations, le gouvernement favorise ces mêmes licenciements abusifs

La disparition du CHSCT (le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) prévue par les ordonnances va avoir un impact sur la prévention des violences sexuelles au travail.

20% des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. 5 ans après l'amélioration de la loi sur le harcèlement sexuel, le gouvernement décide de faire disparaître l'instance dédiée à la santé et la sécurité au travail.

DES SECTEURS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS

Le télétravail est majoritairement féminin, les modifications apportées dans ce secteur impacteront donc directement les femmes :

- L'employeur ne sera plus obligé de mettre en place un système de décompte du temps de travail mais pourra se contenter de « réguler la charge de travail ». Il n'y a donc plus aucune garantie de rémunération du temps de travail, de respect des durées maximum de travail et minimum de repos.
- Les plages horaires durant lesquels l'employeur peut contacter le/

la salarié-e ne seront plus fixées en concertation mais imposées unilatéralement par l'employeur

- Les équipements (matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci) ne seront plus à la charge de l'employeur mais du ou de la salarié-e!
- Les conditions d'organisations du télétravail, actuellement fixées par accord d'entreprise ou dans l'avenant du contrat de travail, pourront être définies par l'employeur unilatéralement, dans une charte.

La disposition sur l'extension du travail de nuit vise explicitement le secteur du commerce et de la grande distribution, où les femmes sont majoritaires. Elle pénalisera donc directement les femmes, notamment les plus précaires, qui sont les premières exposées aux horaires atypiques.

- Le travail de nuit a un impact démontré sur la santé, notamment des femmes (+25% de risque de cancers du sein).
- Le travail de nuit a un impact démontré sur la sécurité, par exemple pour les femmes en matière d'utilisation des transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail
- Au cours des vingt dernières années, le nombre de femmes travaillant la nuit, occasionnellement ou habituellement, a doublé (500000 en 1991; 1 million en 2012). Au total, en 2012, 30 % des personnes qui travaillent la nuit sont des femmes, contre 20 % en 1991.

Le capitalisme creuse davantage les inégalités sociales et s'accompagne d'un durcissement des relais de l'oppression patriarcale réduisant toujours un peu plus notre autonomie :

- discours réactionnaire pour l'enfermement de la femme dans le foyer
- fin de l'indépendance économique de nombreuses femmes
- remise en cause de la libre disposition de nos corps (remise en cause du droit à l'IVG, non droit au changement d'état civil sur simple demande pour les trans' et aux parcours de transition libres et gratuits, recul sur l'accès à la PMA, pathologisation et assignation chirurgicale et hormonale des enfants intersexuéEs, criminalisation des travailleuSEs du sexe...).

Dans ce contexte de crise qui dure, d'appauvrissement généralisé, les violences augmentent à notre égard, d'autant plus quand nous sommes considéréEs comme « étrangèrEs ». Cet état de fait montre à quel point le capitalisme et le patriarcat s'imbriquent très concrètement et se renforcent mutuellement. Ainsi, il nous semble important de rappeler que la lutte contre les attaques de la bourgeoisie doit aussi intégrer celle contre les attaques patriarcales. Aujourd'hui, plus encore, rendons visibles les luttes féministes dans l'ensemble des luttes sociales.

FACE AUX ATTAQUES PATRIARCALES ET AU CAPITALISME LUTTONS POUR UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE DÉBARRASSÉE DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION ET D'OPPRESSION